

"Hommage rendu à Pierre Truche" – Chantal Arens

28/09/2020



Discours prononcé par Mme Chantal Arens, première présidente de la Cour de cassation, le 28 septembre 2020, en ouverture de l'hommage rendu à Pierre Truche, premier président de la Cour de cassation (1996-1999) et procureur général près cette Cour (1992-1996).

Mesdames et Messieurs, Chers amis, Nous sommes ici réunis pour rendre hommage à une immense figure de la magistrature :

Pierre Truche,

Premier président de la Cour de cassation de 1996 à 1999 ; 9e premier président de la Cour de cassation à en avoir été, précédemment, le procureur général, qui s'est éteint le 20 mars dernier, au premier jour du printemps.

Pierre Truche se distingue évidemment par son parcours tout à fait exceptionnel, sa carrière hors du commun, mais ce sont me semble-t-il, ses actes et ses paroles emblématiques qui marquent aujourd'hui encore nos esprits et ceux de générations de magistrats, ses mots, souvent simples mais efficaces et sans détours, qui résonnent toujours en ces murs. Ainsi rappelait-il, ici même, en Grand'chambre, lors d'une audience solennelle de rentrée judiciaire et alors qu'il

était procureur général, à propos du fonctionnement de la justice : « si nous ne pouvons faire mieux, faisons autrement » ! Certains pourraient penser que c'était une évidence. C'était en vérité bien plus que cela : Pierre Truche était un grand visionnaire et un humaniste, refusant le déterminisme et incitant à la mobilisation de tous pour une justice toujours plus forte et plus juste. C'était un homme moderne, défendant ses idées avec détermination et courage, et dont le regard sur la Justice de son pays portait loin. Il fait partie de cette génération exceptionnelle de premiers présidents ayant profondément marqué de leur empreinte la Cour de cassation et l'institution judiciaire dans son ensemble : avant lui, Simone Rozes puis Pierre Draï, avaient montré le chemin en portant au plus haut les valeurs de la Justice ; Guy Canivet, sous la présidence duquel la Cour a connu de profondes évolutions, a poursuivi l'œuvre de Pierre Truche en enrichissant les réflexions institutionnelle, sociétale et déontologique qu'il avait engagées. Il était essentiel que la Cour de cassation honore sa mémoire, avec simplicité, comme il l'aurait sans doute souhaité, en présence de sa famille et de personnalités du monde judiciaire qui l'ont bien connu et ont eu l'honneur de collaborer avec lui. Cette haute institution lui doit beaucoup, ce que les personnalités ici présentes vont nous rappeler, par des souvenirs personnels, précieux et inédits.

Permettez-moi d'introduire cet hommage par quelques mots de reconnaissance émue, en évoquant l'homme qu'il était et les valeurs qu'il incarnait.

Le choix de la magistrature, Pierre Truche le fit après des études de droit menées au sortir de la Libération et alors que notre pays se relevait à peine des années noires de l'occupation. Ce ne fût pas le fruit du hasard. Et sans doute faut-il rechercher dans cette jeunesse, témoin direct de la barbarie nazie, les premières fondations de son engagement pour la Justice et les droits de l'homme : « Ma conception d'homme et de citoyen rappellera-t-il bien plus tard, lors du procès de Klaus Barbie, est que l'inhumanité est toujours inacceptable et doit être réprimée ». Son rôle décisif tout au long de ce procès historique a contribué incontestablement à la définition du crime contre l'humanité, qui lui a valu par la suite d'être membre de la Commission consacrée à la justice pénale et aux droits de l'homme, puis président du Comité de réflexion sur la création d'un tribunal pénal international.

Pierre Truche était avant-gardiste dans la conception qu'il avait de la justice, mais aussi – et c'est étroitement lié - du juge et de la fonction de juger, et cette conception raisonne toujours aussi fort, tant ses idées demeurent d'actualité.

Du juge, et c'est peut-être ce que l'on retiendra de Pierre Truche, il a su dire haut et fort, qu'il ne saurait être légitime à juger autrui et servir la justice, s'il n'acceptait d'être jugé en retour et d'endosser la responsabilité qui découle de ces fonctions, contrepartie de ce pouvoir hors du commun. Juger et être jugé, n'hésitait-il pas à écrire dans un livre puissant, pour rappeler à tout magistrat la nécessaire humanité dont il doit faire montre, tant aux autres qu'à lui-même. Qui mieux que Pierre Truche pouvait affirmer que le juge doit avant tout être lucide sur ses propres liens de dépendance avant d'accéder à l'impartialité ?

Des réflexions qu'il a portées sur la question, encore centrale aujourd'hui, de la place de la Justice dans la société, afin qu'elle puisse sereinement se consacrer à l'application du droit et veiller au respect des droits de l'homme, nous retiendrons qu'il a, très tôt, alerté ses pairs sur la nécessité d'adapter leur rôle et leur mission pour mieux appréhender les évolutions de la société.

Très tôt, il a eu le pressentiment que les préoccupations citoyennes, dans le champ scientifique, médical ou éthique, n'allaient cesser de s'amplifier et s'accompagner de saisines accrues du juge, dans des domaines toujours plus sensibles. S'adapter pour mieux juger, évoluer pour progresser, tels auraient pu être ses leitmotiv.

Car Pierre Truche savait que l'opinion publique a souvent une image déformée de la justice par les représentations qui en sont faites.

Il œuvrait pour une justice toujours plus intelligible, proche du justiciable et rendue dans la concertation. Il défendait le recours à un langage simple, direct, sans artifice. Il fut d'ailleurs l'un des premiers à préconiser le développement d'une procédure interactive, où le temps de l'instruction comme le temps de l'audience trouveraient leur totale et complète utilité.

L'engagement et la modernité de Pierre Truche se sont enfin illustrés dans sa volonté inébranlable de construire la justice de demain. Sa vision, ses combats demeurent les nôtres aujourd'hui. Il a inlassablement soutenu le dialogue et la concertation entre tous les acteurs de l'institution judiciaire, entretenant les meilleures relations avec l'Ordre des avocats aux Conseils, défendant leur spécialisation et leur rôle au soutien de l'intérêt du justiciable ; il a œuvré pour la consolidation de la déontologie des professions judiciaires, et, je l'évoquais il y a un instant, le renforcement de l'indépendance des magistrats.

Pierre Truche aimait à souligner la place singulière qu'occupe la Cour de cassation au sein du paysage judiciaire français et international. Il a beaucoup réfléchi, dialogué, travaillé à « ce que devrait être, dans une démocratie, une Cour de cassation ou une Cour suprême judiciaire », pour reprendre ses mots.

Plus de 20 ans après ses années passées à la présidence de la Cour de cassation, ces questions raisonnent encore et la réflexion se poursuit. Ainsi avons-nous, avec Monsieur le Procureur général, récemment installé une commission de réflexion sur ce que doit être la Cour de cassation en 2030.

Le perpétuel mouvement de la société et les fortes attentes des justiciables prescrivent toujours de nous projeter et d'imaginer, à plus ou moins long terme, le fonctionnement de notre institution et sa place dans le paysage institutionnel, juridique, interne comme international d'aujourd'hui et de demain.

La Commission de réflexion sur la Justice que Pierre Truche présida en 1997 alors qu'il était premier président de cette Cour, inaugurerait les premières réflexions approfondies et pluridisciplinaires menées sur la place de la justice dans un monde en constante évolution.

Vous serez plusieurs à évoquer un moment de sa vie. Cet hommage témoigne de l'attachement au grand homme de droit qu'il incarnait, dont l'humilité, la délicatesse, l'humanisme enrichissent encore aujourd'hui notre pratique quotidienne, et celle des générations futures qui continueront de faire vivre sa réflexion et ses engagements.

Mais j'ai assez parlé et il m'appartient sans plus attendre de laisser s'exprimer tous ceux qui l'ont connu, dans la sphère professionnelle ou privée, et qui ont noué avec lui, des liens étroits, nécessairement amicaux. Je m'empresse de céder la parole à Monsieur le Procureur général.

Discours

Hommages

Premier président

Par Chantal Arens